



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

T 2 : stagiaires perpétuels ? Le SNUDI FO s'y oppose !

Le SNUDI FO a été alerté par les consignes qui sont en train d'être données par le ministère dans les départements. En effet le ministère prévoit que pour les Titulaires 2^{ème} année, l'inspection disparaîtrait dès cette année au profit d'un « accompagnement renforcé ».

Ainsi par anticipation, le ministère s'apprête à contourner les textes existants qui organisent l'inspection des fonctionnaires pour y substituer l'application de textes par anticipation qui instaurent l'évaluation des enseignants. Et sans attendre, le ministère décide de mettre en œuvre des projets de décrets non encore promulgués et qui n'ont d'ailleurs pas été discutés au Comité Technique Ministériel.

Pour nos collègues T2 immédiatement visés par ces dispositions, il s'agit d'une régression qui les ramène au rang de stagiaires perpétuels.

Ainsi en lieu et place de la 1^{ère} inspection qui les installe dans la profession d'enseignant, nos collègues connaîtront à nouveau les mécanismes de l'évaluation baptisée pour l'occasion « accompagnement renforcé ». Ainsi c'est dans le cadre d'une pression continue avec multiplication de visites, contre visites, rapports ... que ces enseignants vont devoir accomplir leurs missions alors qu'ils ont pourtant le statut de fonctionnaires titulaires. Ces consignes ministérielles, si elles s'appliquent, ne peuvent que conduire à fragiliser nos jeunes collègues.

L'exemple des T2 est illustratif de ce qui se prépare pour l'ensemble des enseignants si les décrets sur l'évaluation des enseignants voyaient le jour.

Le SNUDI FO invite donc les personnels

à prendre connaissance de la lettre à la ministre adressée conjointement par la FNEC FP FO, la CGT Educ'action et SUD Education pour revendiquer.

à signer la pétition nationale pour exiger l'abandon des projets de décrets sur l'évaluation

les T2 et bien d'autres enseignants ne seraient plus inspectés mais évalués

Extraits du projet de décret sur l'évaluation des enseignants :

2/ Implication sur les campagnes d'inspection réalisées au titre de 2016-2017

Les corps d'inspection seront invités à inspecter, en 2016-2017, les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018 (à savoir les personnels au 6^e échelon qui bénéficient au 1^{er} septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an ainsi que les personnels au 8^e échelon qui bénéficient au 1^{er} septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois), sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente.